

10 - Côtiers Languedoc Roussillon

Thau - CO_17_19

FRDT10	Etang de Thau	Eaux de transition	MEN
Etat écologique : Moyen	Objectif : bon état	2021	
Etat chimique sans ubiquiste :	Mauvais	Objectif : 2027	
Etat chimique avec ubiquiste :	Mauvais	Objectif : 2027	
Motivations en cas de recours aux dérogations :	FT, CN	Motivations en cas de recours aux dérogations :	FT
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	Diuron, Endosulfan, Hexachlorocyclohexane

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter :	Altération de la morphologie
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Pression à traiter :	Altération de l'hydrologie
MIA0501	Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée dans une masse d'eau de transition de type lagune
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les pesticides
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)
IND0501	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques
IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée	Qualité des eaux de baignade
ASS0901	Construire ou aménager un dispositif de stockage, de traitement ou de valorisation des boues d'épuration / matières de vidanges
IND0701	Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles